

20 questions et réponses sur Fipavie Retraite Garantie

1. En quoi Fipavie Retraite Garantie est un produit novateur et différenciant ?

Fipavie Retraite Garantie, un contrat d'assurance-vie en Unité de Compte à revenus garantis à vie sans aliénation du capital.

Ce produit s'adresse à des clients entre 50 et 60 ans qui ont des revenus ou un patrimoine élevés. Il donne l'assurance de bénéficier d'un revenu garanti à vie à un taux attractif connu dès l'adhésion (aujourd'hui entre 4 % et 4.5 % en adhésion simple selon l'âge de perception des revenus).

2. A partir de quand a t'on accès à la gestion Revenus Garantis ?

A partir de 45 et jusqu'à 75 ans.

3. Peut-on souscrire avant 45 ans ?

Oui en gestion libre uniquement.

4. Sur quoi repose la gestion libre ?

Après avoir été conseillé par son CGP et en fonction de ses objectifs et sa sensibilité au risque, l'adhérent gère lui-même son allocation en ayant accès à une vingtaine d'OPCVM de la gamme de Oddo Asset Management et à l'Actif général de la Mondiale.

5. Comment fonctionne comment fonctionne l'option Revenu Garantis ?

L'option « Revenus Garantis » permet de faire face à la diminution des revenus au moment de la retraite et à l'allongement de l'espérance de vie. L'adhésion est possible à partir de 45 ans et est associée à trois profils de gestion – du plus sécurisé au plus dynamique-.

Les fonds profilés sont investis sur les marchés européens : en obligations pour fournir le rendement des sommes investies et actions pour dynamiser la performance

L'adhérent choisit le fonds profilé en fonction de sa sensibilité au risque et de sa confiance à long terme dans les performances des marchés actions.

Quel que soit le profil retenu, l'option « Revenus Garantis » constitue une véritable assurance : le revenu minimal est garanti à vie.

6. A quoi l'adhérent a-t-il accès ?

L'adhérent a accès à une vingtaine d'OPCVM de la gamme de Oddo Asset Management et à l'Actif général de la Mondiale.

7. Peut-on disposer en parallèle de la gestion libre et de l'option Revenus Garantis ?

Oui entre 45 et 75 ans.

8. Peut-on faire des versements libres ?

Oui, au taux de revenus garantis du moment.

9. Peut-on faire des arbitrages ?

Oui jusqu'à 12 arbitrages gratuits par an dans le cadre de l'option Revenus Garantis, puis 50€ pour les suivants.

10. Doit-on toucher impérativement ses revenus à l'âge décidé lors de la souscription au contrat ?

Non, les revenus garantis peuvent être différés, les intérêts se capitalisent et permettent au contrat de bénéficier d'un éventuel effet de cliquet.

11. Qu'est ce que l'effet cliquet annuel ?

L'effet cliquet annuel permet de cristalliser la hausse du revenu garanti qui est définitivement acquise. A chaque date d'anniversaire de l'adhésion à la garantie, la performance du fonds profilé retenu est constatée :

- quand les marchés sont orientés à la hausse, le montant des revenus garantis augmente dans les mêmes proportions que l'épargne acquise.
- quand les marchés sont orientés à la baisse et quelle que soit la performance du fonds profilé, c'est le dernier revenu garanti qui est maintenu.

12. L'effet cliquet fonctionne t-il en phase de retrait ?

Oui et il est calculé sur la valeur liquidative du contrat soit la valeur des unités de compte minorés des achats.

13. Peut-on effectuer des rachats partiels ?

Oui mais les revenus garantis sont donc réduits à la proportion du montant racheté par rapport à la valeur du contrat.

14. La co-adhésion à Fipavie Retraite Garantie est elle possible ?

Oui uniquement dans le cadre de la communauté universelle ou clause de préciput. C'est l'âge du plus jeune adhérent qui est pris en compte pour le déclenchement des revenus à 60 ou 65 ans.

15. Doit-on toucher impérativement ses revenus à l'âge décidé lors de la souscription au contrat ?

Non, les intérêts se capitalisent et permettent au contrat de bénéficier d'un éventuel effet de cliquet.

16. Qu'est ce qui détermine le taux à 4.5% ?

- La volatilité des marchés
- L'espérance de vie
- Le niveau des taux d'intérêts

17. Quelles sont les avantages et les spécificités du contrat Fipavie Retraite Garantie ?

- L'assurance de bénéficier d'un revenu garanti à vie à un taux collectif à un taux attractif connu dès l'adhésion
- Possibilité de capter un nouveau taux de garanti à l'âge de la perception des revenus
- Protéger ses revenus contre la baisse des marchés financiers
- Possibilité de percevoir immédiatement ses revenus dès l'adhésion (à partir de 60 ans) sans période de différé imposé.
- Versements libres possibles pendant la durée du contrat

18. Peut-on bénéficier d'un nouveau taux de Revenus Garantis à l'âge de la prise des revenus ?

Oui, grâce à la gestion libre et un arbitrage à 1.60% si le taux de revenu proposé par le marché

Le coût réel des 1.60% de frais d'arbitrages pour capter un nouveau taux garanti se calcule de la manière suivante :

- Taux 4.5% à 65 ans
 - C = capital investi
 - Tn= nouveau taux
- $$(C - 1.60C) \times Tn = C \times 4.5\%$$
- $$Tn = 4.57\%$$

19. Quelle sont les rétrocessions ?

- Gestion libre, celle-ci est identique à celle pratiquée sur la Gamme Fipavie
- Option Revenus Garantis : 0.80% sur l'encours quelque soit le support.
- 0.5% de rétrocession sur l'incompressible si la collecte en 2011, est supérieure à 2 M€..

20. Que se passe t-il si le souscripteur vient à décéder ?

La valeur liquidative du contrat est reversée au bénéficiaire sauf si on se trouve en phase de rente viagère.

21. Que se passe t-il si les rachats ont consommé l'intégralité du capital ?

La rente viagère versera le même montant du Revenu Garanti et ce jusqu'au jour du décès.

22. Quelle est la fiscalité appliquée sur les revenus ?

Option Revenus Garantis : fiscalité des rachats partiels de l'Assurance Vie.

Dans le cadre de la rente viagère, les revenus à déclarer représentent 30% de la rente viagère perçue si le crédit rentier a plus de 70 ans.

23. Jusqu' à quel âge peut on investir et disposer immédiatement de revenus garantis ?

Jusqu'à 75 ans révolus. Une fois l'option ouverte, il peut alors demander la mise en place de ses revenus tout de suite ou décider de les prendre ultérieurement.

24. Quelles sont les garanties de ce contrat ?

Nous avons sélectionné comme partenaire, le groupe AG2R La Mondiale ce qui représente un gage de qualité pour Fipavie Retraite Garantie. En effet, en 2009 le groupe AG2R La Mondiale a obtenu 13,7 milliards d'euros de cotisations pour l'ensemble des activités du Groupe.

De plus, l'option « Revenus Garantis » est réassurée par Aegon (assureur néerlandais) qui, avec 330 milliards de dollars d'actifs gérés et 40 millions de clients dans le monde, est un des leaders du marché des « Variable annuities » sur le continent américain.

S'associer avec des experts de l'assurance est une sécurité supplémentaire pour les adhérents de Fipavie Retraite Garantie.